

#### Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation 155, rue Notre-Dame Est, Édifice Lucien-Saulnier, rez-de-chaussée Montréal (Québec) H2Y 1B5

### COMMISSION DE LA PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Consultation publique sur
La période de questions du public au conseil municipal

### **RECOMMANDATIONS**

#### CONTEXTE

En 1986, l'ouverture du conseil municipal aux citoyen.nes, par l'entremise de la période de questions du public, avait quelque chose d'incroyablement novateur. Des résident.es montréalais.es pouvaient désormais venir questionner leur élu.e municipal.e sur des enjeux les concernant.

Rappelons qu'à l'époque, c'était le seul moyen ou presque de pouvoir joindre une personne élue. En effet, avant le déploiement et l'usage massif d'internet, il était peu facile de trouver les coordonnées d'un officier public. En effet, contrairement aux député.es de la Chambre des communes ou de l'Assemblée nationale, les conseillers et conseillères de la Ville n'ont pas de bureau de circonscription, ni donc de lieux physiques ayant pignon sur rue ou répertoriés au bottin téléphonique.

Or, l'utilisation du Web, à partir de la fin des années 90, a complètement révolutionné les modes de communication. Avec un simple clic dans un moteur de recherche, un.e citoyen.e peut non seulement trouver le nom des élus municipaux de son quartier, mais aussi leurs coordonnées téléphoniques, leur adresse courriel, et bien souvent leur page de médias sociaux, etc.

Ajoutons à cela que la nature du travail de personne élue s'est transformée pour devenir au fil du temps une occupation à temps plein, qui permet aux élu.es de se consacrer davantage à leurs concitoyen.nes.

Le résultat est significatif. Les citoyens et citoyennes qui veulent poser des questions à leurs élu.es, ou discuter de projets, les contactent par courriel ou téléphone, et très souvent suite à ces échanges, les rencontrent pour discuter en personne des enjeux qui leur tiennent à cœur. Rappelons aussi que l'apparition des conseils d'arrondissement en 2005 permet aussi aux personnes de développer des liens plus directs avec les élus locaux. Tous les enjeux de proximité y sont traités et ces activités de démocratie municipale sont populaires auprès de la population pour diverses raisons, mais pensons notamment à la facilité des déplacements ou encore au caractère moins imposant des séances et au nombre restreint de représentant.es élu.es qui peuvent intimider plusieurs. Bref, la démocratie municipale a bien évolué depuis 1986.

Dans ce contexte, les observateurs, incluant les commissaires, ont pu constater une érosion grandissante envers cette période de questions du public au conseil municipal à l'hôtel de ville. Effectivement, un groupe de plus en plus restreint de citoyens et citoyennes se déplace à l'hôtel de ville à l'occasion de cette période formelle de doléances, et ce, malgré des campagnes de communication et de sensibilisation, ainsi que les efforts soutenus pour promouvoir et améliorer ces services.

Dans ce contexte, une réflexion sérieuse s'impose. C'est pourquoi la Commission de la présidence du conseil, à la suite d'une consultation publique itinérante, et avec l'opportunité de la réouverture de l'hôtel de Ville en 2022, souhaite que le comité exécutif de la Ville, par sa responsable des dossiers de démocratie, explore de transformer la période de questions du public en véritable forum citoyen numérique, principalement par l'utilisation des technologies de l'information.

En effet, grâce à la modernisation des modes de communication entre les citoyen.nes, l'appareil municipal et les élu.es, les personnes peuvent désormais résoudre leurs questions et bénéficier des services, et ce, de plus en plus à distance. Le service 311 est en mutation, le paiement de taxes se réalise en ligne et le visionnement des séances des instances est déjà en place. Mentionnons aussi que les commissaires sont sensibles aux efforts nécessaires pour participer à la transition écologique afin de véritablement considérer les enjeux environnementaux et la mobilité durable. Il est donc vivement souhaité d'explorer de prendre des questions à distance afin de notamment réduire l'émission des gaz à effet de serre liés aux déplacements des personnes et du coup, réduire le nombre de déplacements surtout pour ceux et celles plus éloigné.es du centre urbain, également dans une perspective de faciliter la conciliation famille-travail.

Rappelons également que la Ville a entrepris un grand nombre d'actions et d'initiatives concrètes permettant aux personnes élues de rencontrer, par différents moyens et dans différents lieux, les citoyennes et citoyens. La participation citoyenne a migré vers d'autres lieux tel que l'illustre le rapport sur les mesures des arrondissements pour favoriser la participation citoyenne et la conciliation famille-travail (voir tableau en annexe) qui présente bien ces bonnes pratiques; que ce soit la tenue des conseils d'arrondissement dans un parc, la Caravane de la démocratie, le projet maire/mairesse d'un jour et sans compter toutes les démarches de consultation publique en place. Le rapport présente également les mesures des cinq arrondissements qui reçoivent les inscriptions à distance et en amont du conseil d'arrondissement et les moyens informatiques déployés pour que les citoyen.nes puissent poser leurs questions sans se déplacer à la séance du conseil. Par exemple, l'arrondissement de Rosemont-Petite-Patrie reçoit les questions par formulaire web (Verdun reçoit les questions à une adresse courriel dédiée) et le maire, après avoir répondu aux questions du public présent à la séance, lit les questions reçues en amont et y répond oralement puisque la séance est enregistrée et webdiffusée. Les moyens technologiques sont ainsi déjà expérimentés en arrondissements afin de faciliter la participation des citoyennes et citoyens.

La Ville amorce également un chantier afin d'actualiser sa Politique de participation publique et d'engagement citoyen. Les commissaires espèrent que cette démarche permette une réflexion globale sur la participation des citoyen.nes à l'ère du numérique qui pourrait être appliquée à la période de questions du public du conseil municipal.

### RECOMMANDATIONS

À l'issue de ses travaux visant la révision du fonctionnement de la période de questions du public au conseil municipal, la Commission de la présidence du conseil remercie le personnel du Bureau de la présidence du conseil, qui avait mené un sondage de satisfaction auprès des personnes ayant pris part à la période de questions du public lors de trois séances du conseil municipal, en novembre et en décembre 2018 ainsi qu'en janvier 2019, ce qui avait permis aux commissaires de cerner les principaux enjeux entourant la période de questions du public au conseil municipal ainsi que les attentes des personnes qui y prennent part.

La Commission rappelle qu'il s'agit d'un mandat d'initiative visant plus précisément à revoir le fonctionnement de la période de questions du public dans l'objectif d'améliorer l'expérience des personnes qui y prennent part. Les travaux de la Commission ont été menés de manière itinérante en quatre endroits recommandés par les trois conseils consultatifs de la Ville de Montréal. La Commission remercie toutes les personnes qui ont alimenté sa réflexion. Une cinquantaine de personnes ont pris part aux séances publiques et un total de 19 personnes, dont 10 qui représentaient des organismes de la société civile, ont partagé leur point de vue en séances publiques. La Commission a reçu huit mémoires, essentiellement des documents provenant des trois conseils consultatifs de la Ville de Montréal, de Concertation Montréal, d'organismes communautaires et d'un regroupement citoyen.

Les recommandations qui suivent sont le résultat du consensus des commissaires.

# La Commission fait donc à l'Administration municipale montréalaise les quatre recommandations suivantes :

Attendu les articles 3, 4 et 5 de la Charte montréalaise des droits et responsabilités qui stipulent que :

Article 3 : Le respect, la justice et l'équité sont des valeurs desquelles découle une volonté collective de renforcer et de consolider Montréal en tant que ville démocratique, solidaire et inclusive.

Article 4 : La gestion transparente des affaires de la Ville contribue à la promotion des droits démocratiques des citoyennes et citoyens.

Article 5 : La participation des citoyennes et citoyens aux affaires de la Ville contribue au renforcement de la confiance envers les institutions démocratiques, en renforcement du sentiment d'appartenance à la ville ainsi qu'à la promotion d'une citoyenneté active.

Attendu l'importance de faciliter l'accès à la période de questions du public pour favoriser une participation égalitaire et plurielle des personnes qui souhaitent questionner les personnes élues qui lui sont imputables au sujet des dossiers municipaux d'actualité pendant le conseil municipal, et ce, compte tenu de la couverture médiatique accordée à cette instance ;

Attendu l'article 322 de la Loi sur les cités et villes qui stipule que les séances du conseil sont publiques et qu'une séance du conseil comprend une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil et que le conseil peut, par règlement, prescrire la durée de cette période, le moment où elle a lieu et la procédure à suivre pour poser une question ;

Attendu que les assemblées du conseil municipal sont dorénavant webdiffusées en direct et en différé, et ce, depuis quelques années déjà ;

Attendu l'éventail de possibilités offertes à l'ère du numérique ;

Attendu que le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) encadre les questions du public aux articles 51 et suivants ;

# R-1

MODIFIER LE RÈGLEMENT pour permettre les inscriptions à la période de questions du public à distance, par formulaire web, du lundi précédant l'assemblée du conseil municipal jusqu'au lundi de la séance à 17h;

#### R-2

DÉVELOPPER un service numérique permettant de recevoir en amont les inscriptions et le sujet de la question de toutes les personnes qui souhaitent participer à la période de questions du public; et recueillir le sujet de la question et le libellé de la question des personnes qui ne prévoient pas se déplacer en personne à la séance du conseil municipal;

#### R-3

AJUSTER LE PROCESSUS d'inscription à la période de questions du public en appliquant les étapes suivantes :

Permettre les inscriptions à la période de questions du public à distance, par formulaire web, du lundi précédant l'assemblée du conseil municipal jusqu'au lundi de la séance à 17h;

Permettre les inscriptions en personne le lundi de la séance entre 17h et 18h30;

Procéder au tirage visant à déterminer l'ordre des interventions des personnes qui poseront leur question lors du conseil municipal, en personne, le lundi 18h30, le jour de la séance ;

Procéder au tirage visant à déterminer l'ordre des questions posées de façon numérique, en personne, le lundi 18h30, le jour de la séance ;

Diffuser la liste et l'ordre de toutes les personnes inscrites, incluant le sujet de leur question, dès 18h45 ce jour-là ;

Compiler toutes ces données à des fins statistiques en tenant compte de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ;

Attendu la Politique municipale en accessibilité universelle ;

Attendu les contraintes imposées par le service de transport adapté ;

Attendu le plan Montréal durable 2016-2020 qui comprend la réduction des GES de 80 % d'ici 2050 ;

Attendu les efforts considérables actuellement déployés par les personnes du public qui souhaitent poser une question au conseil municipal ;

Attendu le caractère solennel et intimidant de la prise de parole devant les 65 personnes élues réunies en salle du conseil :

Attendu la mise en œuvre du plan d'action pour la conciliation famille-travail des personnes élues et que bon nombre de personnes habitent loin de l'hôtel de ville et que la période de questions du public se tient en dehors des heures de pointe, au moment où les services de transport public sont moins fréquents et à l'heure de la routine de fin de journée des parents de jeunes enfants ;

## **R-4**

MODIFIER LE RÈGLEMENT sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) afin de réserver, à la suite de la période de questions réservée aux personnes présentes le lundi soir d'une durée d'une heure, un bloc de trente minutes pour la lecture des questions préalablement transmises par formulaire web, en prévoyant les mêmes modalités de traitement et de réponses des personnes élues à ces questions qu'aux questions de personnes présentes.

En complément d'information, la Commission est en accord avec plusieurs autres opinions soulevées par des personnes qui se sont présentées devant elle, bien qu'elles n'aient pas toutes fait l'objet de recommandations étant donné que la présidence du conseil bénéficie de toute la latitude nécessaire à la mise-en-œuvre de certains changements. À cet effet, le Bureau de la présidence entreprendra différentes actions dans l'objectif de rendre la participation à la période de questions du public plus égalitaire et plurielle.

#### **ANNEXE**

#### **RAPPORT**

Synthèse des résultats issus du sondage adressé aux secrétaires d'arrondissement en matière de participation citoyenne et de conciliation famille-travail des personnes élues 11 juin 2019

Les secrétaires des 19 arrondissements de la Ville de Montréal ont répondu au questionnaire *Participation citoyenne et conciliation famille-travail des personnes élues* entre le 1 avril et le 6 mai 2019 émis par le Bureau de la présidence, dans le cadre du mandat de documenter et d'améliorer l'expérience citoyenne lors des séances de conseil de ville afin d'offrir une meilleure expérience aux citoyen.nes. Voici 5 faits saillants :

- **1.** 6 arrondissements priorisent la prise de parole : parents avec jeunes enfants et/ou personnes avec limitation fonctionnelle et/ou statut de personne handicapée.
- 2. Aucun arrondissement ne prend actuellement de questions en direct à distance.
- **3.** La totalité (16) ou la majorité (2) des personnes parviennent habituellement à poser leur question. Si elles ne réussissent pas, c'est suite à leur désistement (6), parce que le sujet a déjà été traité (4) ou par manque de temps (1).
- **4.** Les secrétaires d'arrondissement ont estimé que les citoyen.nes attribueraient une note « parfaite » ou « très agréable » à propos des lieux (accessibilité, accueil, propreté, sécurité, convivialité). Toutefois, la note « adéquate » ou « à améliorer » a davantage été utilisée pour évaluer le temps alloué pour poser une question, la qualité de la réponse, le suivi effectué et l'accompagnement pour poser une question.
- **5.** Les mesures dont les secrétaires d'arrondissement sont fier.ères relèvent de l'accueil chaleureux et de l'accessibilité des directeurs d'arrondissement et des personnes élues.

Mode d'inscription pour poser une question	Nombre
Au bureau de l'arrondissement, le jour même	17
En ligne, en amont	5
Au bureau de l'arrondissement, en amont	2
« Aucune inscription en raison du peu de personnes qui demandent	2
pour poser une question »	_
Par téléphone, en amont	0

Priorisation de la prise de parole	Nombre
Par ordre d'inscription	14
Parents avec jeunes enfants	4
Personnes avec une limitation fonctionnelle ou avec statut de personne handicapée	2
Tirage au sort	1
Statut de résidence	1
« Les dossiers de dérogation mineure sont passés en priorité, malgré l'ordre d'inscription »	1

« À la discrétion du président du conseil »	1
Alternance femmes-hommes	0

Poser une question en différé ou interagir en direct à distance lors du conseil	Nombre
Aucune possibilité	7
Courriel	3
Lettre / Fax / Téléphone	0
Skype / Vidéoconférence	0

Mesures déjà essayées pour faciliter la participation des citoyen.nes	Nombre
Minuterie pour les citoyen.nes qui posent leur question	8
Tenir la séance d'un conseil d'arrondissement dans des lieux informels (bibliothèques, parcs, centres communautaires, etc.)	8
Organiser une activité avec la présence d'une personne élue (ex : samedi du citoyen dans le parc, etc.)	7
Priorité dans l'ordre de parole du public pour les parents ou personnes à mobilité réduite	4
Accueillir un groupe scolaire ou communautaire pour assister au conseil d'arrondissement en groupe	3
Organiser une simulation de conseil d'arrondissement pour les jeunes, femmes ou personnes issues de l'immigration)	1
Alternance homme et femme pour la prise de parole	0
Financer un programme pour accompagner les femmes à leur préparation à la prise de parole en public	0
« Rencontre du samedi où un élu est disponible à tour de rôle à la mairie »	1
« Une conseillère se déplace une fois par mois dans un quartier excentré de l'arrondissement »	1
« Soutenir la mise en place (en cours) de comités citoyens regroupés autour de projets participatifs »	1

Services offerts aux citoyen.nes pendant une séance de conseil d'arrondissement	Nombre
Webdiffusion des séances	18
Sécurité ou présence policière sur place	9
Traduction / possibilité de poser une question dans une autre langue	5
Envoi d'une question en avance	4
Halte-garderie	2
« Espace jeux pour enfants (sous la surveillance des parents) »	1

« Café offert »	1
Traduction en langage des signes	1
« Fréquence radio dédiée aux personnes malentendantes »	1
Sous-titrage des séances	0
Poser une question virtuellement en direct	0
Membre de la Route du lait Nourri-Source	0
Remboursement des frais de garde	0
Remboursement des frais de transport ou offre de billets STM	0

Équipements et aménagements pour les citoyen.nes pendant une séance de conseil d'arrondissement	Nombre
Aménagement respectant les principes d'accessibilité universelle	18
Toilette accessible aux poussettes ou aux personnes en situation de handicap	17
Ascenseur	11
Accès à un lavabo	10
Café, thé et/ou jus offert gratuitement	6
Tables à langer accessibles aux hommes et aux femmes	3
Jouets, livres pour enfants	3
Tables à langer accessibles aux femmes	2
Un espace pour l'allaitement	1
Micro-ondes	1
Frigo	1
Chaise-haute / poubelle à couches / endroit sécurisé pour ranger la poussette / lit sécuritaire pour déposer le bébé	0
Biscuits, barres tendres, collations autres à grignoter	0

Motifs de participation au conseil d'arrondissement	Nombre
Poser une question aux personnes élues	13
Écouter les débats	5
Soutenir une personne qui vient poser une question	1

Nombre de personnes qui parviennent habituellement à poser leur question	Nombre
La totalité	16
La majorité	2
« Tous les citoyens intéressés à poser une question peuvent le faire et il y a deux périodes de question »	1
« Max. 3 interventions sur le même sujet (inscrit au règlement) »	1
« Le maire permet à tous les citoyens de s'exprimer. Il ne limite pas les interventions sauf cas extrême »	1
« Une seconde période de question à lieu à la fin de la séance si 30 minutes ne suffit pas »	1

Raisons pour lesquelles un.e citoyen.ne ne parvient pas à poser sa question	Nombre
Désistement	6
Sujet déjà traité	4
Manque de temps	1

# Alternatives proposées aux citoyen.nes si les personnes ne réussissent pas à poser leur question

Communication avec les élu.es ou avec les fonctionnaires

- o Proposition de rencontres avec les élu.es à la fin de la séance
- L'administration communique avec eux
- Ils sont invités à communiquer avec l'administration ou leur conseiller / conseillère de district.

Parfois même si 3 questions sur le même sujet ont été posées on peut les entendre à la fin de tous les citoyens.

# Mesures particulières en arrondissement qui rend particulièrement fier.ère de par leur contribution à l'expérience positive des citoyens

« S'assurer que tous les citoyens qui sentent le besoins de s'exprimer puissent le faire, même ceux qui arrivent après la fermeture de la période d'inscription »

### Accueil chaleureux

- Se rappeler du nom des personnes
- o Les personnes élues saluent individuellement les personnes dans la salle
- Salle bien organisée, procédures claires, très bon accueil

Accessibilités et proximité du directeur et des élu.es

- Le directeur d'arrondissement toujours présent une heure avant le conseil pour tenter de répondre sur le champ aux questions des citoyens.
- o Échanges informels avec les élu.es, avant et après la séance
- Le samedi du citoyen où les citoyens peuvent rencontrer un élu à son bureau à la mairie. Au départ, se tenait mensuellement, maintenant c'est chaque samedi.

# Idées pour faciliter la participation des citoyen.nes à la démocratie de proximité

- « Prendre les questions en ligne, sur boite vocale ou par courriel »
- « 2 périodes distinctes : une avant la séance, limitée aux sujets à l'ordre du jour et une après avoir épuisé l'ordre du jour sur sujets généraux »
- « Plus d'information sur le site internet et les réseaux sociaux sur le "but" de la période de question et la façon d'y participer »
- « Prévoir et publiciser des rencontres citoyennes formelles à d'autres moments que lors des CA afin de discuter ouvertement sur différents enjeux »
- « Tout me semble parfaitement adéquat »
- « Mettre la période de questions du public au début de la séance »
- « La période de questions du public constitue un excellent moyen d'encourager la participation citoyenne, mais peut également se transformer rapidement en échange « privé » qui pourrait être réglé autrement, souvent en amont, qu'en séance du conseil, ce qui »
- « Devancer l'heure de la séance afin d'éviter que les citoyens quittent la salle avant de pouvoir poser leurs questions »

Comment les citoyen.nes qui participent à une séance de conseil d'arrondissement décriraient leur expérience	Parfaite / Très agréable	Adéquate / À améliorer
L'accessibilité des lieux	12	7
L'accueil sur les lieux	13	6
La propreté des lieux	14	5
La sécurité des lieux	14	5
La convivialité des lieux	15	4
La facilité d'obtenir des informations sur le processus	10	9
L'accompagnement pour poser sa question	9	10
Le temps alloué pour poser sa question	10	9
La qualité de la réponse à sa question	11	8
Le suivi effectué suite à sa question	1	6
L'expérience générale	11	8

Les données récoltées sur les personnes participant au conseil d'arrondissement	Nombre
	4.0
Prénom, nom	19
Adresse postale	15
Téléphone	12
Courriel	9
Arrondissement de résidence	3
Genre	3
Situation d'handicap	1
Preuve d'identité	0
Âge	0
Langue d'usage	0
Diversité culturelle (minorité visible, ethnique, autochtone)	0
Statut familial (avec ou sans enfants)	0
Statut de personne à charge	0
Revenu moyen	0
Nombre total de citoyen.nes	5
Nombre total de personnes inscrites pour poser une question	12
Nombre total de personnes qui posent une question	12
Le sujet de la question	15
Aucune donnée sur la question	3
Le libellé exact de la question	1

Analyse des données et rédaction du rapport : Manuelle Alix-Surprenant, agente de recherche, Bureau de la présidence du conseil 11 juin 2019